

INSCRIPTION AU COURS DE FORMATION POUR SPÉCIALISTES EN SOINS AUX ARBRES 2020

L'inscription doit être adressée par courrier postal au BSB. Les effectifs par classe et les possibilités d'hébergement au centre de formation sont limités. Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée ; le délai d'inscription court jusqu'au 20 décembre 2019.

Prière de remplir en lettres majuscules

Prière de cocher ce qui convient

Participant-e-s

Entreprise

Nom

Raison sociale.....

Prénom

Rue

Rue

NPA/Localité

NPA/Localité

Tél. entreprise

No AVS

E-mail.....

Tél. portable.....

Envoi de la correspondance participant-e :

E-mail

Adresse privée

Adresse entreprise

Date de naissance

Lieu d'origine, canton.....

Intention de passer les examens en 2021/2022

Formation (CFC/autre diplôme) en tant que

oui non

.....

Pratique professionnelle en soins aux arbres depuis (année).....

Réservation

J'ai pris note

- a) que la participation au cours de formation suppose le paiement dans les délais du montant de la facture,
- b) qu'en cas d'interruption de la formation sans motif valable (accident, maladie grave), les frais de cours ne sont pas remboursés,
- c) que l'offre choisie pour l'hébergement et les repas est un arrangement forfaitaire qui ne peut plus être changé ultérieurement.

Cours de formation, frais de cours (donnant droit à subvention) CHF 6'800

Nuitée + pension complète à Lyss CHF 3'000

Seulement repas de midi CHF 600

Frais accessoires de formation CHF 1'200

Total CHF

Date, lieu Signature participant-e au cours

COURS DE FORMATION EN SOINS AUX ARBRES 2020

Dates :	7 semaines à 5 jours, du lundi au vendredi, plus une semaine à trois jours			
	Semaine 14	30 mars – 3 avril	Semaine 26	22 – 26 juin
	Semaine 18	27 avril – 1 ^{er} mai	Semaine 34	17 – 21 août
	Semaine 22	25 – 29 mai	Semaine 37	7 – 9 septembre
	Semaine 24	8 – 12 juin	Semaine 39	21 – 25 septembre

Lieu : Centre forestier de formation Lyss, Hardernstrasse 20, 3250 Lyss
Le cours de grimpe sur corde et l'exercice de taille de la couronne auront probablement lieu à l'extérieur.

Cours de grimpe sur corde :

Le cours de grimpe sur corde donné dans le cadre de la formation à la sécurité au travail correspond plus ou moins au niveau 3. Pour être admis à ce cours, les participant-e-s devront avoir suivi préalablement un cours de technique de grimpe sur corde pour débutants.

Coûts : Depuis 2018, la Confédération accorde un soutien financier aux frais du cours préparatoire à l'examen fédéral. Les personnes ayant suivi le cours et passé les examens peuvent adresser à la Confédération, après les examens, une demande de remboursement de 50% des frais de cours. Elles recevront à l'issue du cours de formation une attestation de participation au cours qu'elles devront envoyer personnellement à la Confédération, avec le formulaire de demande de remboursement, une copie de l'attestation de paiement des frais de cours ainsi qu'une copie de la décision d'examen.

Les participant-e-s au cours qui ne sont pas employé-e-s d'une entreprise membre du BSB doivent s'acquitter, en plus des frais de cours, d'une contribution au titre de frais accessoires de formation. Cette contribution compense la charge financière sur les trois années de formation, supportée par les entreprises membres du BSB qui contribuent au financement du cours porté par le BSB avec leurs cotisations à l'association et au fonds de formation professionnelle. La contribution n'est pas couverte par la subvention de la Confédération.

Les frais individuels (frais de nuitée, de repas, de déplacement, supports de cours) ne donnent pas droit aux subventions de la Confédération.

Comportement : Toute infraction au règlement du centre de formation sera sanctionnée par l'exclusion de l'école et du cours de formation, sans droit au remboursement des frais de cours.

Supports de cours : En plus des scripts, les participant-e-s recevront peu avant le début du cours une liste des livres et ouvrages requis pour le cours.